

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 08-01 portant classement au titre des monuments historiques de « l'orgue »
de l'église Sant' Agnellu à ROGLIANO (Haute-Corse) code insee: 20247

La ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n° 2004-822 du 18 août 2004 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 7 juin 2007,

Vu l'arrêté du 14 octobre 1988, portant classement au titre des monuments historiques de la tribune et buffets des orgues de l'église Sant'Agnellu à Rogliano (Haute-Corse),

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Rogliano (Haute-Corse) en sa séance du 19 janvier 2008, favorable au classement de la partie phonique de l'orgue de l'église Sant' Agnellu,

Considérant que la conservation de la partie phonique de l'orgue de l'église Sant' Agnellu à Rogliano (Haute-Corse) présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale au 19ème siècle, dans l'oeuvre d'Agati-Tronci,

Article 1

Est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier - immeuble par destination - ci-après désigné:

CORSE

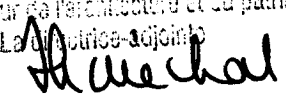
2B- Haute-Corse - ROGLIANO - église Sant'Agnellu -

Orgue (partie phonique) par Agati-Tronci, 1874.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune, propriétaire, et à l'affectataire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le **11 FEV. 2008**

Pour le Ministre et par délégation
Pour le directeur de l'architecture et du patrimoine
La directrice-adjointe

Isabelle MARECHAL